

9 mars 2026

Crédits aux particuliers – France • Janvier 2026

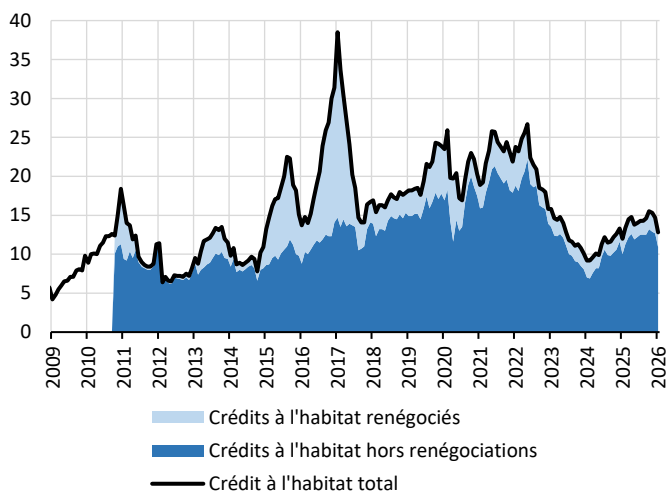
La production de crédits à l'habitat atteint 10,9 Mds€ en janvier

- La production de crédits à l'habitat (hors renégociations) atteint 10,9 Mds€ après 12,7 Mds€ en janvier, contre 10,0 Mds€ en janvier 2025. Le taux de croissance des encours de crédit à l'habitat aux ménages continue à se redresser (+ 0,8% en glissement annuel à fin janvier 2026 après + 0,7% en décembre 2025).
- Après 8 mois de stabilité, le taux d'intérêt moyen des nouveaux crédits à l'habitat hors renégociations a légèrement progressé en début d'année pour atteindre 3,17 % (après 3,08 % en décembre). Il demeure inférieur de 15 points de base à son niveau d'il y a un an (3,32 % en janvier 2025).
- La production de crédits à la consommation tombe à 4,9 Mds€ en janvier, après une moyenne de 5,6 Mds€ sur l'exercice 2025.

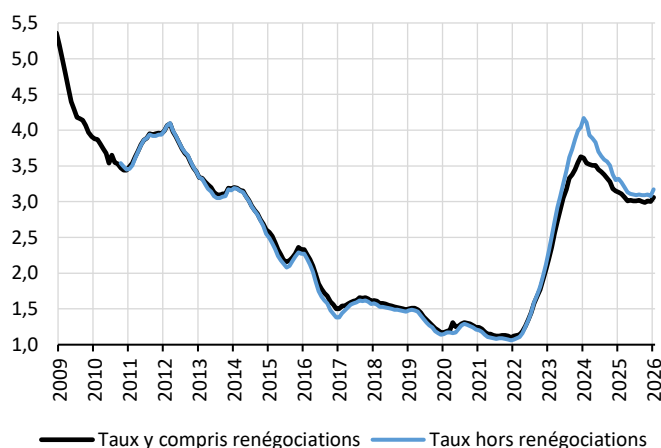
Production de crédits à l'habitat

Taux (hors frais et assurance) des crédits nouveaux à l'habitat toutes durées

(Crédits nouveaux mensuels cvs en milliards d'euros)



(Taux effectif au sens étroit, moyenne pondérée par les flux, en %)



Montant des crédits nouveaux (hors découverts, flux mensuels CVS (a))

(montants en milliards d'euros)	nov-25	déc-25 (r)	janv-26 (p)
- crédits à l'habitat	15,3	14,7	12,8
dont crédits à l'habitat hors renégociations	12,9	12,7	10,9
part de renégociation des crédits à l'habitat, non CVS, en % (c)	15,8	13,2	14,7
- prêts amortissables à la consommation (b)	5,7	5,7	4,9

Taux des crédits nouveaux (taux effectif au sens étroit, moyenne mensuelle)

(en pourcentage)	nov-25	déc-25 (r)	janv-26 (p)
- crédits à l'habitat	3,01	3,00	3,06
dont crédits à l'habitat à long terme à taux fixe	2,98	2,98	3,04
dont crédits à l'habitat à court terme ou à taux variable	3,67	3,66	3,71
dont crédits à l'habitat hors renégociations	3,10	3,08	3,17
- prêts amortissables à la consommation (b)	6,23	6,11	6,51
- découverts aux particuliers (d)	7,95	7,55	7,91

(a) Le calcul des données CVS fait l'objet d'une mise à jour annuelle, lorsque l'ensemble des données de l'année écoulée sont disponibles. Les corrections des variations saisonnières pour l'année en cours sont extrapolées à partir des données de la dernière année complète disponible; (b) Hors crédits renouvelables à la consommation. Les crédits fractionnés (principalement « crédits sur le lieu de vente ») et « différés de remboursement liés à l'usage des cartes de crédit » sont pris en compte dans les chiffres de crédit à la consommation; (c) Ratio des renégociations non CVS sur les crédits à l'habitat non CVS; (d) Découverts : comptes ordinaires débiteurs + créances commerciales (escompte) + affacturage + crédits de trésorerie non échancés (dont utilisations d'ouvertures de crédits permanents); (r) Données révisées; (p) Données provisoires.

Les prêts renégociés sont constitués des crédits dont au moins un des termes du contrat initial est modifié avec la participation active de l'emprunteur, donnant lieu à déclaration d'un nouveau contrat. Ils incluent notamment les crédits pour lesquels le contrat d'assurance a été modifié (depuis février 2022 la loi Lemoine autorise la résiliation à tout moment des contrats d'assurance emprunteur, sans délai de préavis ni frais ou pénalités) même si les autres caractéristiques du prêt restent inchangées.



Encours et taux de croissance annuel (données non CVS)

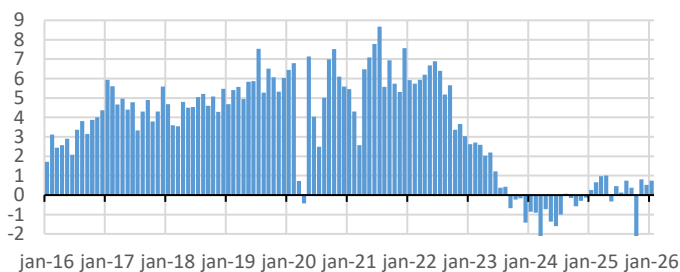
(Encours en milliards d'euros, taux de croissance en %)

	Encours brut			Taux de croissance annuel brut		
	nov-25	déc-25 (r)	jan-26 (p)	nov-25	déc-25 (r)	jan-26 (p)
Total	1 536	1 540	1 537	0,9	0,9	0,9
Habitat	1 283	1 285	1 284	0,1	0,1	0,2
Consommation	219	221	218	4,0	3,5	3,1
Autres	34	34	35	16,4	16,7	16,9

(r) Données révisées ; (p) Données provisoires.

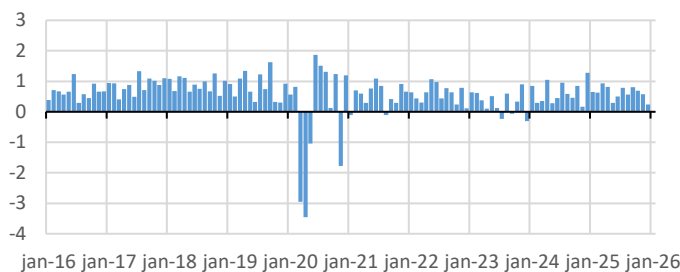
Variations mensuelles d'encours des crédits à l'habitat (données CVS)

(En milliards d'euros)



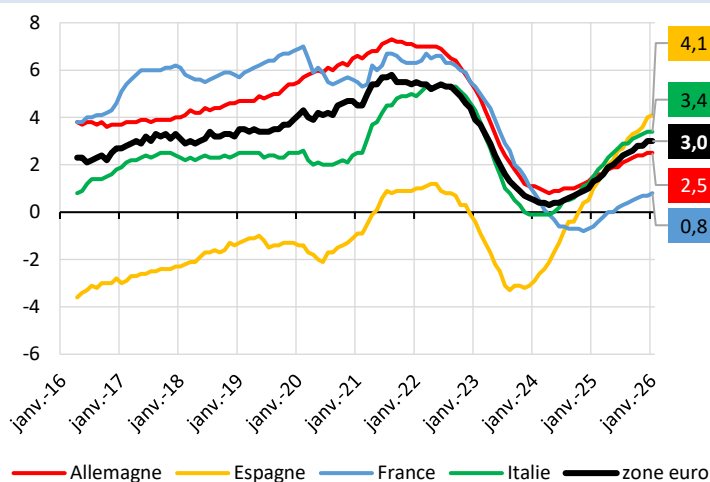
Variations mensuelles d'encours des crédits à la consommation (données CVS)

(En milliards d'euros)

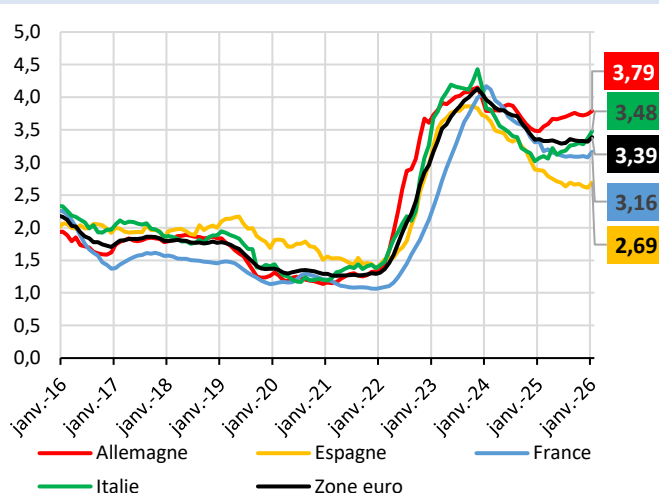


NB : Le flux de -4 Mds€ en octobre 2025 correspond à la cession par un établissement de crédit d'un portefeuille de crédits à l'habitat à plusieurs entités non bancaires.

Zone Euro : Taux de croissance annuel de l'encours des crédits à l'habitat aux ménages (en %)



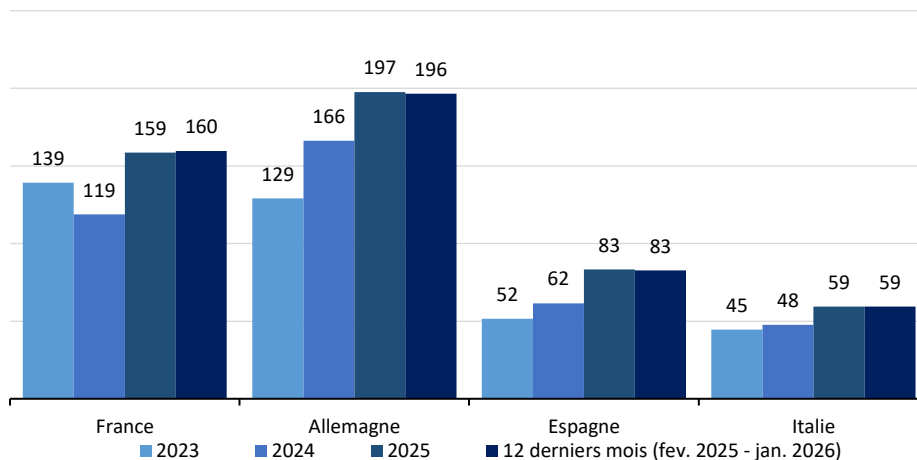
Zone Euro : Taux d'intérêt (hors frais et assurances) des crédits nouveaux à l'habitat aux ménages (hors renégociations, en %)



Ménages = Particuliers + entrepreneurs individuels + institutions sans but lucratif au service des ménages. Le taux de croissance annuel des encours de crédits à l'habitat aux ménages en France s'établit à 0,8 % en janvier 2026 et à +0,2 % pour les seuls particuliers. Le taux d'intérêt des nouveaux crédits à l'habitat (hors renégociations) aux ménages s'élève à 3,16 % en janvier 2026 et 3,17 % pour les seuls particuliers.



Zone Euro : Production de crédits à l'habitat aux ménages (hors renégociations), cumul en Mds€



Complément : accès au crédit immobilier des primo-accédants

La Banque de France collecte des informations complémentaires auprès d'un échantillon de 12 banques résidentes représentant 90 % de l'encours total de prêts, qui permettent de décomposer les prêts à l'habitat selon leurs caractéristiques ainsi que celles des emprunteurs (montant du prêt, nombre de prêts, durée moyenne, primo-accédant ou non...).

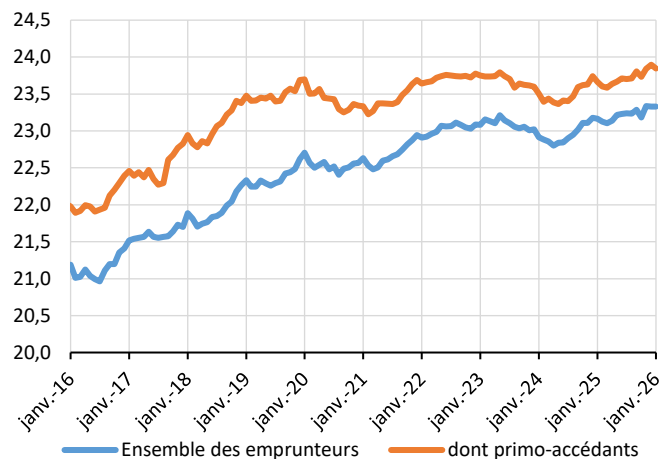
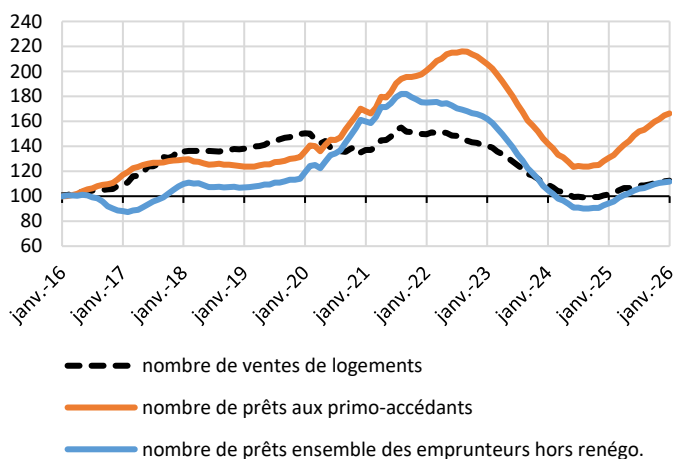
- Depuis début 2025, le nombre de prêts accordés aux emprunteurs primo-accédants augmente plus rapidement que celui des ventes de logements et des prêts à l'ensemble des emprunteurs (hors renégociations).
- La durée initiale moyenne des nouveaux prêts à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale s'élève à 23 ans et 4 mois pour l'ensemble des emprunteurs et à 23 ans et 10 mois pour les primo-accédants.

Evolution du nombre de nouveaux prêts à l'habitat aux primo-accédants et du nombre de transactions

(base 100 en décembre 2015)

Durée initiale moyenne des nouveaux prêts à l'habitat pour l'acquisition d'une résidence principale

(en années)





Complément méthodologique

- Les 'particuliers' forment un sous-ensemble du secteur des 'ménages' qui inclut également les entrepreneurs individuels et les institutions sans but lucratif au service des ménages.
- Les taux de croissance des encours sont calculés à partir des variations d'encours des prêts mis en place (opérations de titrisation incluses) en corrigeant d'effets ne résultant pas de transactions économiques avec la clientèle, en particulier les passages en perte de créances irrécouvrables (pour des raisons techniques, les effets des variations des cours de change ne sont pas corrigés).
- La production des nouveaux crédits représente les nouveaux crédits octroyés, même lorsqu'ils ne sont pas encore effectivement versés à l'emprunteur, conformément à la méthode harmonisée de la BCE ; la production de nouveaux crédits diffère donc des variations mensuelles d'encours de crédits (encours enregistrés après le décaissement effectif des fonds et diminués des amortissements des anciens crédits).
- Conformément aux définitions harmonisées de la BCE, les taux recensés sont des taux effectifs au sens étroit (TESE), ils correspondent à la composante intérêt du Taux Effectif Global (TEG).

